**COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)**

**Centre de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

ENTRE :

*(nom au complet)*

requérant(e)

– et –

*(nom au complet)*

intimé(e)

AVIS D’APPEL DE LA DÉCISION D’UN JUGE PUÎNÉ  
DANS UNE INSTANCE EN MATIÈRE FAMILIALE À LAQUELLE S’APPLIQUE  
LA PROCÉDURE DE GESTION DES CAUSES

AVIS D’APPEL

Le (la) interjette appel à un juge de la décision du

*(désigner la partie)*

juge puîné rendue le .

*(inscrire le nom) (inscrire la date de la décision)*

La date de renvoi de l’appel est le ,

*(inscrire la date obtenue du registraire)*

au .

*(adresse du palais de justice)*

Le (la) demande (préciser la mesure de redressement

*(désigner la partie)*

demandée).

Les motifs d’appel sont les suivants (résumer les motifs d’appel) :

L’APPELANT(E) EST TENU(E) DE SIGNIFIER LE PRÉSENT AVIS D’APPEL AUX PARTIES DONT LES INTÉRÊTS PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS PAR L’APPEL. LA SIGNIFICATION DOIT AVOIR LIEU DANS LES 14 JOURS SUIVANT LA DATE DE DÉPÔT DU DOCUMENT EN QUESTION.

Date (Nom, adresse et numéro de téléphone de l’avocat[e] ou de la partie qui signifie l’avis)

DESTINATAIRE : (nom et adresse de l’avocat[e] ou

de la partie à qui l’avis est signifié)